

Appréciation du rapport de l'Examen périodique universel du Cap-Vert
(18.09.2013)

Intervention initiale de la délégation du Cap-Vert,
par le Représentant permanent S.E. Ambassadeur José Luis Monteiro

Monsieur le Président,
Monsieur/Madame le/a représentant/e de la Haute Commissaire,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Le rapport du Groupe de Travail sur l'Examen périodique universel concernant le Cap-Vert, soumis à l'appréciation de cette session du Conseil, reflète à notre avis avec parfaite fidélité et beaucoup de richesse la teneur des travaux du Groupe d'avril dernier. Ces travaux ont été appuyés par des documents de support substantiels, en particulier le rapport national, et introduits par une présentation assez détaillée du Ministre de la Justice du Cap-Vert. Les discussions, qui ont englobé un spectre très large de sujets, ont été très constructives, et le Cap-Vert en est dûment redevable à tous ses partenaires.

Nous souhaitons réitérer nos remerciements au Secrétariat du Conseil, ainsi qu'à la tröika constituée par le Burkina-Faso, le Kazakhstan et le Guatemala pour leur support au bon déroulement des travaux du Groupe et pour la production du projet de rapport qui y a été adopté.

Il est notre jugement que les échanges eus à cette importante occasion ont permis de montrer que le Cap-Vert a fait un long chemin dans la promotion et protection des droits humains, et qu'il affiche la détermination de poursuivre dans cette voie.

La délégation du Cap-Vert a déclaré d'emblée son acceptation de toutes les recommandations qui lui ont été adressées en résultat des échanges eus au sein du Groupe de Travail. Nous rappelons ce fait avec beaucoup de satisfaction, car il signifie que les préoccupations de nos partenaires rejoignent les nôtres. Nous sommes donc en syntonie.

Ceci dit, la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations constitue un défi de taille aux capacités institutionnelles de l'Administration du pays, et dans certains cas à ses ressources économiques. Étant donné que notre Administration n'est pas censée de s'agrandir, elle est bien contrainte de chercher encore des gains d'efficience aux fins qui nous occupent ici, comme d'ailleurs à nombre d'autres qui se posent, avec complexité accrue, à la gestion du développement national.

Dans cette quête de résultats avec efficience, des avancées en matière d'organisation et systématisation seront particulièrement instrumentales, et même stratégiques. Elles sont donc prioritaires, et quelques actions plus immédiates dans ce sens sont en route.

Les différents départements nationaux pertinents sont à l'œuvre pour orchestrer leur part dans la mise en œuvre des recommandations, et pouvoir apporter leur contribution à l'exercice de formulation d'un plan d'actions global pour leur mise en œuvre, assorti de procédures de suivi, coordination et dynamisation aux niveaux opérationnel et aussi politique. La formulation d'un tel plan global viendra devra fournir un

cadre plus intégré de mise en œuvre de l'action nationale concernant les droits humains dans le pays, mais aussi stimuler la production de plans d'actions plus spécifiques dans des domaines qui n'en disposent pas encore et où cela serait d'importance.

L'articulation institutionnelle est aussi précieuse en vue d'un autre objectif recherché avec empressement, celui d'un rattrapage consistant, suivi d'une normalisation routinière, de la présentation des rapports nationaux aux organes conventionnels, avec son impact positif sur la coopération technique avec ces organes-là. Les modalités et procédures de telle articulation sont à l'étude en vue d'une décision et une mobilisation prochaines.

La question ^{d'une} ~~est~~ ^{nationale} institution des droits humains conforme aux principes de Paris est bien tendu pressante. Le projet de législation existe. Les consultations qui précèdent son introduction dans l'agenda du Parlement ont pourtant conclu sur la nécessité de mieux illuminer les relations, à tous les titres, entre cette institution et la figure du Médiateur de Justice, organe indépendant prévu dans la Constitution et désigné par le Parlement et dont l'installation est à l'ordre du jour. C'est là un cours d'action à être poursuivi dans le très court terme.

Les questions institutionnelles susmentionnées constituent entre autres des domaines prioritaires où le Gouvernement souhaite disposer d'une assistance technique qui puisse partager de l'expérience comparée avec les autorités cap-verdiennes et apporter plus de solidité aux options de solution envisagées. Sur ces questions, entre autres points, nous envisageons d'approcher rapidement le Bureau du Haut Commissaire, dont la disponibilité manifestée a toujours été ouverte, ce dont nous ne pouvons que nous en réjouir.

Nous voudrions aussi rappeler ici l'invitation ouverte du Cap-Vert, verbalisé par son Ministre de la Justice à l'occasion de la session du Groupe de Travail en avril dernier, à intention des détenteurs de mandats spéciaux en droits humains pour qu'ils visitent le pays. Cette invitation sera formalisée par écrit incessamment, et en tout cas d'ici la fin du mois en cours.

Monsieur le Président,

Tel que nous l'avons dit ci-avant, nous estimons que le rapport sur le Cap-Vert que le Groupe de Travail sur le EPU a adopté et soumet à l'appréciation de ce Conseil mérite totale approbation. Ce rapport est à même d'orienter les efforts, en partenariat, du Cap-Vert et de la communauté internationale en faveur des droits humains dans notre pays, et de servir de cadre de référence pour l'accompagnement de la mise en œuvre de tels efforts.

Le Cap-Vert réitère encore son acceptation de toutes les recommandations qui lui ont été adressées, et travaillera à leur concrétisation avec le soutien de tous ses partenaires.

Merci, Monsieur le Président.